



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

**Direction générale
pour la recherche
et l'innovation**

Paris, le

19 NOV. 2013

**Service des entreprises,
du transfert de technologie
et de l'action régionale**

Département des politiques
d'incitation à la R&D des
entreprises

DÉCISION D'AGRÉMENT

1 rue Descartes
75231 Paris Cedex 05
www.recherche.gouv.fr

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu l'article 244 quater B du code général des impôts,

Vu la demande présentée par l'organisme,

Décide d'accorder l'agrément, prévu au II d bis de l'article 244 quater B du code général des impôts pour les organismes de recherche privés, à :

PHILOG

(siren : **324180926**)

Cet agrément est accordé au titre des années : **2014, 2015, 2016.**

Le renouvellement de cet agrément se fera sur demande expresse avant le terme de la dernière année.

Pour la ministre et par délégation :
Le chef du département des politiques
d'incitation à la R&D des entreprises

Christian Orfila